

QUE FAIRE CET HIVER ?

1. Allez-vous saler les routes?

Le salage des routes est effectué depuis début 2007, par la DiRIF en ce qui concerne le réseau routier national non concédé en région parisienne, par les différents Conseils Départementaux d'Ile-de-France, par les concessionnaires autoroutiers, ainsi que par la Ville de Paris. Ceci, selon un plan précis d'organisation et d'intervention, avec un niveau de service maximum sur les autoroutes. Ce plan tient compte des secteurs à risques (ponts, côtes, bretelles...) où un service renforcé peut être mis en place en cas de phénomène météorologique important.

Le salage en Ile-de-France doit intervenir avant l'heure de pointe : c'est ainsi que tous les matins où se présente un risque de phénomène glissant (neige, verglas...), entre 2h et 6h du matin, les saleuses effectuent leurs circuits. Soyez vigilants : ces engins roulent lentement, ralentissez à leur approche.

Conscient des risques environnementaux que représente l'usage des produits utilisés lors des opérations de déneigement, la DiRIF n'effectue pas de salages systématiques. En effet, certaines conditions météorologiques hivernales (par exemple un temps froid et sec) ne nécessitent pas de traitement. Anticiper les événements climatiques et réaliser des opérations préventives afin de retarder la prise du verglas ou de la neige, sont les actions essentielles de notre politique de prévention de crises routières occasionnées par les phénomènes hivernaux.

2. Comment savoir s'il va neiger?

En regardant et en écoutant régulièrement les bulletins météo sur les télévisions, journaux, radios qui vous donnent les prévisions de météo-France et qui diffuseront des conseils plus précis au fur et à mesure de l'approche du phénomène.

N'hésitez pas à consulter la **carte de vigilance météorologique** publiée en ligne par **Météo France** : www.meteofrance.com .

3. Que faire, quelles sont les précautions à prendre?

- Se renseigner en permanence.
- Reporter son déplacement si c'est possible, ou prévoir de prendre le train ou le métro, surtout pour les motards.
- Vérifier si sa voiture est en état (éclairage, dégivrage, niveau du liquide de refroidissement...).
- Utiliser si possible des équipements adaptés (pneumatiques « hiver »).
- Si on possède plusieurs véhicules, utiliser celui qui est le plus apte à la circulation sur neige (traction).
- Suivre les recommandations diffusées par les autorités compétentes.
- Sur chaussée glissante : conduire sans à-coups ni coup de freins, doubler les distances de sécurité.